DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE
CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

AFFAIRE N° 2026-009-CDE : DESIGNATION NOUVEAUX MEMBRES

La convocation du Conseil d'Administration avait été faite le 26 JUIN 2026 Le nombre des membres en exercice : 12 Présents : 09 Absents : 03 Représentés : 02 Total des Votes : 11 La Présidente, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame PAPAYA Marie Sidoleine, Présidente à la Caisse des Ecoles. Présents : Sidoleine PAPAYA – Larissa COURTEL – Séverine HOAREAU – Gilles GABOU – Cynthia LALLEMAND – Magali NAVARRO – Nicaise GONOT – Cathrine RAMIN– Pascale NABA Absents : Joël CORSEAUX– Lindsay BETON – Emilie GAZE Représentés : Joël CORSEAUX a donné pouvoir à Magali NAVARRO – Emilie GAZE a donné pouvoir à Cynthia LALLEMAND Secrétaire de séance : Séverine HOAREAU

LE QUORUM ETANT ATTEINT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260702-2026-009-CDE-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La délibération 2026-CM-060 du conseil municipal du 21 mai 2026 portant modification de la délibération du conseil municipal 2026-CM-005.
Le conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers de ses membres de l'assemblée municipale.

Afin de renforcer la voix de la Commune au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles le conseil municipal a désigné trois conseillers municipaux pour siéger au Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame COURTEL Larissa.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L.R.212-26,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-23 et 29,
Vu la délibération 2026-CM-060 du conseil municipal du 21 mai 2026,

Après avoir échangé et délibéré, à l'unanimité (11 voix pour et 0 contre)

- **Autorise** la modification de la délibération du 2026-001-CDE du 17/04/2026.
- **Approuve** la désignation de Madame HOAREAU Séverine, Monsieur GABOU Gilles et Madame TECHER Sophie pour siéger au conseil d'administration de la caisse des écoles.
- **Approuve** en conséquence la composition des membres élus au conseil d'administration de la caisse des écoles en incluant Madame HOAREAU Séverine, Monsieur GABOU Gilles et Madame TECHER Sophie en remplacement de Madame COURTEL Larissa.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de la légalité.

.....

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,

Secrétaire de Séance
HOAREAU Séverine

La Présidente,
Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260702-2026-009-CDE-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026